

Arianne Phosphate

Nourrir le futur

Projet de mine d'apatite Lac à Paul

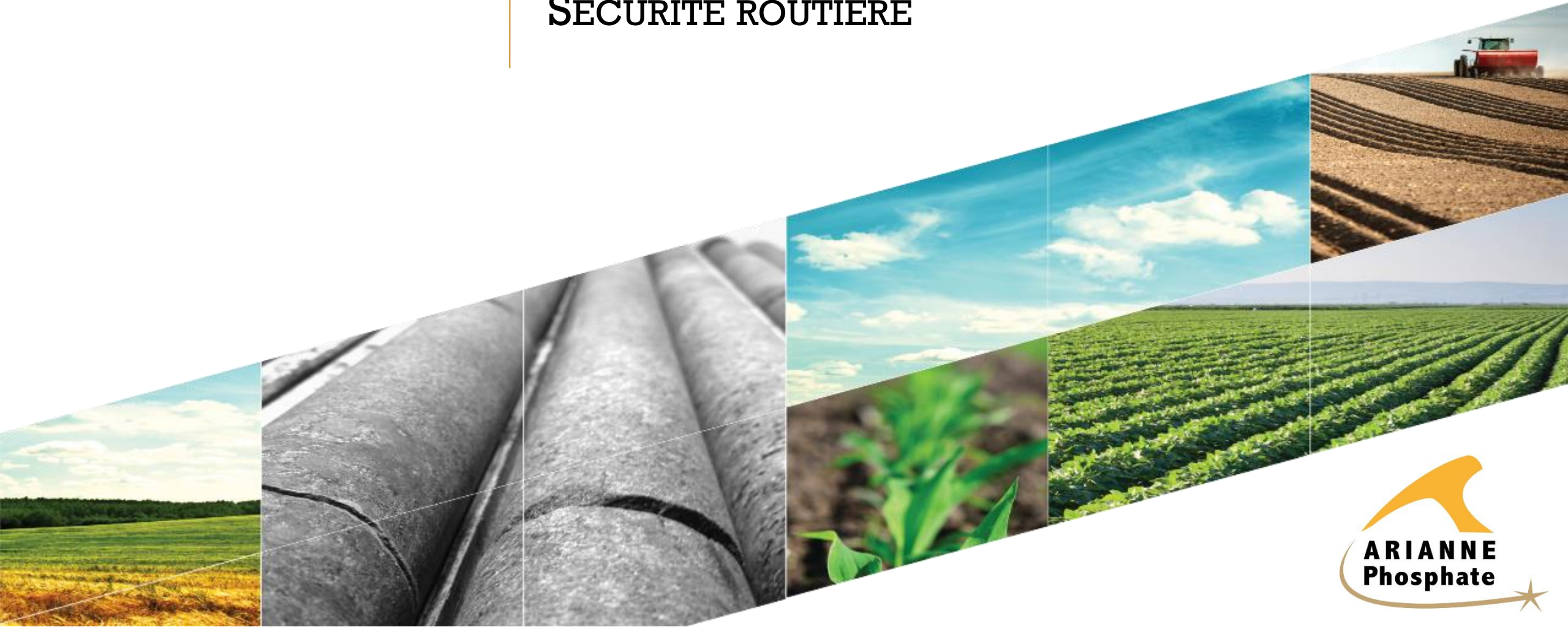
TRANSPORT
SÉCURITÉ ROUTIÈRE

317

DA14

Projet d'ouverture et d'exploitation
de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay-Lac-Saint-Jean

6211-08-006



Responsabilité d'Arianne Phosphate

Arianne Phosphate s'engage à:

- ✓ Mettre à niveau la route pour le transport de son concentré
- ✓ Entretien celle-ci
- ✓ Collaborer avec les autorités en matière de sécurité

Arianne Phosphate n'est pas responsable de :

- ✓ La gestion de la sécurité routière
- ✓ Contrôler l'application du *Code de la sécurité routière* par l'ensemble des usagers

Aménagement et entretien de la route (1 de 2)

- ✓ Élargissement à min. 10,5 m (surface de roulement)
- ✓ Adoucissement des pentes et des courbes
- ✓ Amélioration de la visibilité dans les courbes
- ✓ Entretien à l'année, deux types (hiver et été)
- ✓ Application d'abat poussière autorisé par le MDDELCC
- ✓ Zones de dépassement prévues
- ✓ Haltes pour les inspections obligatoires



Aménagement et entretien de la route (2 de 2)

- ✓ Zones d'arrêt d'urgence
- ✓ Stationnements, sentiers et traverses pour les véhicules hors route
- ✓ Panneaux d'affichage dynamique
- ✓ Signalisation routière (conforme aux normes du chapitre 3 du Tome V du manuel intitulé « Signalisation routière », établies et consignées par le ministre des transports en vertu du deuxième alinéa de l'article 289 du Code de la sécurité routière)
- ✓ Camps relais et satellites



Les moyens de prévention et de contrôle (1 de 3)

- ✓ Formation sur mesure pour les chauffeurs (conduite et SSE)
- ✓ Vérification avant départ et de changement de quart
- ✓ Fiche journalière (« log book »)
- ✓ Contremaître de transport
- ✓ Suivi par GPS (données de déplacement et de conduite en temps réel)
- ✓ Communication de la borne kilométrique et de la direction du déplacement

Les moyens de prévention et de contrôle (2 de 3)

- ✓ Horaire de circulation des véhicules lourds : du dimanche 18h00 au vendredi 15h00
- ✓ Inspection des véhicules lourds obligatoire aux endroits déterminés
- ✓ Gestion de l'accès à Saint-Fulgence (sud de la route 172)
- ✓ Programme de vérification mécanique (initiale et périodique) et d'entretien préventif

Les moyens de prévention et de contrôle (3 de 3)

- ✓ Communication rigoureuse à l'aide des radios et des panneaux d'affichage dynamique (accident, état de la route, météo, panne, etc.)
- ✓ Protocole de gestion des accidents de la route (SQ, SAAQ)
- ✓ Kiosques, formations et activités de sensibilisation pour TOUS les usagers (SAAQ)



Les règles de sécurité

- ✓ Port de la ceinture obligatoire (art. 395 à 397 Code de la sécurité routière, RLRQ c C-24.2)
- ✓ Usage d'alcool, de drogues et de médicaments affaiblissant les facultés est interdit (art. 202.2.1.2 Code de la sécurité routière, RLRQ c C-24.2 et art. 253 Code criminel, LRC 1985, c C-46)
- ✓ Vitesse maximale de 70 km (art. 328 Code de la sécurité routière, RLRQ c C-24.2) ou tel qu'indiqué sur les panneaux de circulation
- ✓ Véhicules hors route interdits sur la voie publique (art. 11 Loi sur les véhicules)

Les camions et leurs équipements (1 de 2)

- ✓ Radio C.B. et VHF (FM)
- ✓ Trousse de premiers soins
- ✓ Trousse de dépannage mécanique
- ✓ Trousse en cas de déversement
- ✓ Cale de roue
- ✓ Roues doublées



Les camions et leurs équipements (2 de 2)

- ✓ GPS
- ✓ Extincteur
- ✓ Veste haute visibilité
- ✓ Triangles de sécurité et feux de détresse (présignalisation)
- ✓ Pelle

